

COMPTES ANNUELS DE LA SECTION GENERALE AU 31/12/2017

Examinés et arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts en
date du 16/03/2018

Bilan

Hors-bilan

Compte de résultat

Notes annexes aux états financiers

SOMMAIRE

DETAILLE

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan	4
Hors-bilan	5
Compte de résultat	6

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS..... 7

1. Environnement économique, évènements marquants de la période et postérieurs à la clôture	7
2. Principes comptables et méthodes d'évaluation	11
3. Notes relatives au bilan	20
3.1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit.....	20
3.2 - Opérations avec la clientèle	21
3.3 - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille	22
3.3.1 - Analyse par nature et type de portefeuille.....	22
3.3.2 - Éléments complémentaires	23
3.4 - Participations	24
3.4.1 - Principales participations.....	24
3.4.2 - Mouvements	25
3.5 - Immobilisations corporelles et incorporelles	26
3.6 - Comptes de régularisation et actifs divers	26
3.7 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit.....	27
3.8 - Opérations avec la clientèle	27
3.9 - Dettes représentées par un titre.....	28
3.10 - Comptes de régularisation et passifs divers	29
3.11 - Provisions	29
3.12 - Variation des capitaux propres.....	30
3.13 - Risques de crédit.....	31
3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit	31
3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle	31
3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés).....	32
3.13.4 - Ventilation par durée restant à courir	32
3.14 - Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation	33
4. Notes relatives au hors-bilan	34

4.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises	34
4.2 - Instruments financiers à terme	35
4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme	35
4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle	36
4.2.3 - Ventilation par devise	37
4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux.....	37
4.3 - Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés.....	37
5. Notes relatives au résultat	38
5.1 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires.....	38
5.2 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	38
5.3 - Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	39
5.4 - Autres intérêts et assimilés	39
5.5 - Revenus des titres à revenu variable	40
5.6 - Produits et charges de commissions.....	40
5.7 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	40
5.8 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	41
5.9 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets.....	41
5.10 - Charges générales d'exploitation	42
5.10.1 - Charges générales d'exploitation	42
5.10.2 - Effectifs rémunérés	42
5.11 - Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	43
5.12 - Coût du risque	43
5.13 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	43
5.14 - Charge d'impôt	43
6. Notes spécifiques	44
6.1 - Programme d'Investissement d'Avenir	44
6.2 - Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur (hors titres empruntés)	45

Bilan

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		50 494	48 953
Caisse, banques centrales		8 783	7 647
Effets publics et valeurs assimilées	3.3	27 170	28 774
Créances sur les établissements de crédit	3.1	14 541	12 532
Opérations avec la clientèle	3.2	2 852	3 287
Comptes ordinaires débiteurs		318	348
Autres concours à la clientèle à terme		2 534	2 939
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3.3	51 796	50 355
Obligations et autres titres à revenu fixe		37 697	36 804
Actions et autres titres à revenu variable		14 099	13 551
Participations	3.4	24 541	22 124
Immobilisations corporelles et incorporelles	3.5	3 831	3 579
Comptes de régularisation et actifs divers	3.6	9 016	10 071
Total Actif		142 530	138 369
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	3.7	4 016	5 296
Banques centrales			2
Dettes envers les établissements de crédit à vue		1 032	2 320
Dettes envers les établissements de crédit à terme		2 984	2 974
Opérations avec la clientèle	3.8	64 390	58 743
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		51 384	46 856
Autres dettes envers la clientèle		13 006	11 887
Dettes représentées par un titre	3.9	37 684	39 070
Comptes de régularisation et passifs divers	3.10	13 701	13 013
Provisions	3.11	868	734
Dépôts de garantie		1	1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.12	556	556
Capitaux propres - hors FRBG	3.12	21 314	20 956
Réserves et autres		19 212	19 212
Report à nouveau		1 160	521
Résultat de l'exercice		1 254	1 223
Acompte sur dividende		(312)	
Total Passif		142 530	138 369

Hors-bilan

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	13 959	12 481
En faveur d'établissements de crédit	9 730	8 345
En faveur de la clientèle	4 159	4 066
Engagements de financement douteux	70	70
Engagements de garantie	3 732	4 053
D'ordre d'établissements de crédit	1 890	2 091
D'ordre de la clientèle	1 842	1 962
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	19 860	24 227
Reçus d'établissements de crédit	19 860	24 227
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	13 403	11 849
Reçus d'établissements de crédit	11 055	8 993
Reçus de la clientèle	1 506	2 034
Reçus de l'Etat et assimilés	842	822
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	1 454	3 197
Titres à livrer	53	
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	17 247	21 218
Autres engagements reçus	1	53

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés		1 823	1 789
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	323	205
Opérations avec la clientèle	5.2	117	139
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	852	909
Autres intérêts et produits assimilés	5.4	531	536
Intérêts et charges assimilées		(1 287)	(1 101)
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	(113)	9
Opérations avec la clientèle	5.2	(365)	(319)
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	(586)	(523)
Autres intérêts et charges assimilées	5.4	(223)	(268)
Revenus des titres à revenu variable	5.5	1 324	1 229
Commissions (produits)	5.6	10	10
Commissions (charges)	5.6	(31)	(34)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.7	(26)	(16)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.8	487	466
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	5.9	(347)	(249)
Produit net bancaire		1 953	2 094
Charges générales d'exploitation	5.10	(398)	(434)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	5.11	(118)	(112)
Résultat brut d'exploitation		1 437	1 548
Coût du risque	5.12	(3)	1
Résultat d'exploitation		1 434	1 549
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.13	396	57
Résultat courant avant impôt		1 830	1 606
Charge d'impôt	5.14	(576)	(383)
Résultat net		1 254	1 223

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Environnement économique, événements marquants de la période et postérieurs à la clôture

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE 2017

I - Contexte macroéconomique

La conjoncture mondiale a connu une dynamique positive en 2017. Au niveau international, seule l'économie britannique a montré un affaissement du fait du « Brexit ». En Chine, le ralentissement tendanciel de l'activité s'est poursuivi avec un lent rééquilibrage de la demande interne vers davantage de consommation. Deux risques demeurent sous surveillance : le risque de crédit et le risque immobilier. Aux États-Unis, la croissance est restée ferme et la Fed a poursuivi la normalisation de sa politique monétaire de manière progressive compte tenu de pressions inflationnistes modérées (trois hausses de taux en 2017 portant le taux des *fed funds* à 1,5 %).

En France, le cycle de reprise s'est accéléré en 2017 : le rythme de croissance est passé de 1 % l'an en moyenne depuis 2013, à 1,9 % en 2017. Le cycle économique est devenu au fil du temps plus autonome, avec un marché de l'emploi actif, et plus équilibré, avec un rebond de l'investissement productif et en construction (mais pas de l'investissement public). Sur le marché immobilier résidentiel, l'année 2017 a été particulièrement dynamique avec une progression des prix et des transactions très élevées, les taux d'intérêt bas préservant la capacité d'achat des ménages qui ont acheté par anticipation et stimulé le marché. L'inflation s'est redressée de 0,6 % fin 2016 à 1,4 % fin 2017 du fait de la hausse du prix des matières premières (pétrole).

II - Marchés financiers

Les marchés financiers ont été marqués par peu de volatilité. Le cycle économique et les liquidités abondantes ont soutenu le prix de tous les actifs.

Sur le marché monétaire, le contexte a été marqué par trois hausses de 25 pb des taux directeurs de la Fed, en mars, juin et décembre, qui ont été bien absorbées par les marchés. Le compartiment monétaire européen est resté caractérisé par des taux négatifs : les risques déflationnistes se sont dissipés mais la reprise est encore loin de générer des tensions inflationnistes, ce qui justifie un statu quo de la BCE. Le taux Euribor 3 mois finit l'année 2017 à -0,33 %, proche de son niveau de fin 2016 (-0,32 %).

Sur le marché obligataire français, le contexte a été influencé par deux grands facteurs :

- La prime de risque politique : en hausse à partir de novembre 2016 dans le contexte des élections américaines, puis devenant très volatile au cours du premier semestre. En France, la prime de risque s'est normalisée avec les résultats de la présidentielle et des législatives qui ont rassuré les investisseurs.

- La politique monétaire très accommodante de la BCE qui a acheté massivement des obligations souveraines (80 Md€ par mois jusqu'en mars, puis 60 Md€ après), ce qui a porté les prix et pesé sur les taux qui sont restés bas. L'annonce de l'allègement du programme d'achat à partir de janvier 2018

(30 Md€ d'achats mensuels) n'a pas modifié sensiblement le rapport offre/Demande. En effet, même en réduisant ses interventions, la BCE préserve la « sur-demande obligatoire » de court terme, en achetant 45 Md€ par mois (dont 15 Md€ de réinvestissement) au moins jusqu'à septembre 2018. En conséquence, le taux OAT 10 ans finit l'année 2017 à 0,79 % à peine supérieur à celui de fin 2016 (0,69 %).

Sur le marché actions, la progression des indices a été générale (CAC 40 : +9,3 % sur l'année 2017), portée par la croissance économique, l'absence de risque inflationniste, des politiques monétaires accommodantes et la croissance des bénéfices des entreprises avec des taux de dividende élevés. Cependant, la liquidité demeure abondante et les investisseurs sont ainsi confrontés à des rendements peu attrayants des classes d'actifs non risqués. Cette liquidité abondante a écrasé les primes de risque de sorte que nombre d'actifs sont aujourd'hui considérés comme « chers » donc potentiellement fragiles, ce qui pose la question du niveau de valorisation des actions et de tous les actifs risqués.

Variation des indices actions

	2015	2016	2017	2017T1	2017T2	2017T3	2017T4
France	8,5%	4,9%	9,3%	5,4%	0,0%	4,1%	-0,3%
Allemagne	9,6%	6,9%	12,5%	7,2%	0,1%	4,1%	0,7%
Espagne	-7,2%	-2,0%	7,4%	11,9%	-0,2%	-0,6%	-3,3%
Italie	12,7%	-10,2%	13,6%	6,5%	0,4%	10,3%	-3,7%
Portugal	10,7%	-11,9%	15,2%	7,0%	2,9%	5,0%	-0,4%
Royaume-Uni	-4,9%	14,4%	7,6%	2,5%	-0,1%	0,8%	4,3%
États-Unis	-0,7%	9,5%	19,4%	5,5%	2,6%	4,0%	6,1%
Japon	9,1%	0,4%	19,1%	-1,1%	5,9%	1,6%	11,8%
Hong Kong	-7,2%	0,4%	36,0%	9,6%	6,9%	6,9%	8,6%
Brésil	-13,3%	38,9%	26,9%	7,9%	-3,2%	18,1%	2,8%
Mexique	-0,4%	6,2%	8,1%	6,4%	2,7%	1,0%	-2,0%
Russie	26,1%	26,8%	-5,5%	-10,6%	-5,8%	10,5%	1,6%

EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE

III - Prêts à taux zéro du fonds d'épargne

Suite à l'annonce par le Président de la République, lors de la journée du bicentenaire de la Caisse des Dépôts du 12 janvier 2016, de la mise en place par le fonds d'épargne de prêts à taux zéro en faveur des organismes de logement social et du secteur public local, deux dispositifs innovants ont été mis en place par la Caisse des Dépôts :

- Des « Prêts Haut de Bilan Bonifiés » afin d'accompagner la mutation du parc social, de renforcer le soutien à la rénovation et d'encourager la production d'un habitat durable » ;
- Des « Prêts Croissance Verte » à taux zéro en faveur de la réhabilitation des bâtiments publics des collectivités territoriales afin de renforcer la capacité de la Caisse des Dépôts à répondre aux problématiques variées d'aménagement du territoire.

Ces dispositifs sont financés et bonifiés par la Section générale avec une première enveloppe de prêts de 450 millions d'euros de « Prêts Haut de Bilan Bonifiés » et 900 millions d'euros de « Prêts Croissance Verte » mise à disposition le 20 juin 2016, puis une seconde enveloppe de 200 millions d'euros de « Prêts Croissance Verte » mise à disposition le 21 décembre 2016. Ces prêts ont été respectivement bonifiés à hauteur de 108 millions d'euros et 103 millions d'euros par la Section générale, soit un coût total de 211 millions d'euros en 2016.

Le 17 janvier 2017, la Caisse des Dépôts a mis à disposition du fonds d'épargne des nouvelles enveloppes de prêts pour 550 millions d'euros de « Prêts Haut de Bilan Bonifiés » et de 360 millions d'euros de « Prêts Croissance Verte ». Ces prêts sont respectivement bonifiés à hauteur de 189 millions

d'euros et 47 millions d'euros par la Section générale, soit un coût total de 236 millions d'euros en 2017 en complément de la bonification de 2016.

IV - La Caisse des Dépôts et CNP Assurances finalisent l'acquisition de 49,9 % du capital de RTE

Suite à l'approbation des autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations, la Caisse des Dépôts et CNP Assurances ont finalisé le 31 mars 2017 l'acquisition d'une participation indirecte de 49,9 % du capital de RTE.

Le développement, le déploiement et la modernisation des grandes infrastructures nationales sont au cœur des activités de la Caisse des Dépôts : cette entrée au capital de RTE s'inscrit en pleine cohérence avec sa mission d'investisseur de long terme et son engagement en faveur de la transition énergétique et écologique.

Au 31 décembre 2017, la Caisse des Dépôts détient 29,9 % du capital de la société Co-entreprise de Transport d'Électricité, CNP Assurances en détient 20 %.

V - Cession de la participation au capital de SANEF

La Caisse des Dépôts a procédé à la cession de la totalité de sa participation au capital de HIT (holding du groupe SANEF) le 20 février 2017 pour un montant de 467 millions d'euros.

Cette opération participe à la respiration du portefeuille de participations de la Caisse des Dépôts engagée dès 2014 ; elle consolide les fonds propres de l'établissement public et renforce la cohérence du Groupe.

VI - CDC Habitat (ex. Société Nationale Immobilière)

CDC Habitat, premier bailleur de France, va très fortement accélérer le rythme de sa production de logements sociaux et intermédiaires au cours des cinq prochaines années, notamment avec la construction de 70 000 nouveaux logements dont 35 000 en Île de France.

Afin de porter la stratégie de développement de CDC Habitat, la Caisse des Dépôts a décidé d'augmenter le capital social de 400 millions d'euros pour le porter de 493 millions d'euros à 893 millions d'euros.

VII - Transmission universelle de patrimoine : CDC Infrastructure

Dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine du 14 février 2017, les actifs antérieurement détenus par CDC Infrastructure sont dorénavant détenus par la Caisse des Dépôts.

Cette opération génère pour la Caisse des Dépôts un boni d'un montant de 155 millions d'euros.

VIII - Offre publique mixte simplifiée sur Christian Dior

Le 22 mai 2017, la société Semyrhamis (société du groupe familial Arnault) a offert de manière irrévocable aux actionnaires de la société Christian Dior, autres que les membres du groupe familial Arnault, d'acquérir et/ou d'échanger la totalité des actions de la Société qu'ils détiennent.

L'Offre est constituée d'une offre publique mixte simplifiée à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'achat simplifiée et d'une offre publique d'échange simplifiée dans la proportion globale de 66,11 % en numéraire et 33,89 % en actions Hermès International.

Le 12 juillet 2017, la Caisse des Dépôts a enregistré dans ses comptes sociaux une plus-value de 426 millions d'euros.

IX - Création d'un véhicule commun d'investissement par L'Agence Française de Développement et la Caisse des Dépôts : STOA

L'Agence Française de Développement et la Caisse des Dépôts ont annoncé, à l'occasion de leur premier déplacement commun en Afrique de l'Ouest, la création d'un véhicule commun d'investissement dans les infrastructures, doté de 600 millions d'euros de fonds propres.

Il s'inscrit dans la stratégie commune définie par la charte d'alliance, signée le 6 décembre 2016 à Paris, entre l'Agence Française de Développement et la Caisse des Dépôts, en présence du Président de la République, concrétisation du rapprochement stratégique entre les deux institutions.

Ce véhicule s'inscrit dans la volonté commune des deux groupes d'accompagner les quatre transitions énergétique et écologique, numérique, territoriale et démographique.

Au 31 décembre 2017, en conséquence de l'apport de 100 millions d'euros libéré à hauteur de 50 millions d'euros, la Caisse des Dépôts détient 83,3 % du capital de STOA, l'Agence Française de Développement en détient 16,7 %.

X - Foncière Publique Solidaire

Conformément aux engagements pris lors du bicentenaire de la Caisse des Dépôts, la société Foncière Publique Solidaire a été créée au 1er semestre 2017. Celle-ci a pour mission d'acquérir du foncier public et privé à des fins de logement. Sa vocation première sera de permettre la construction de logements, en particulier sociaux en assurant un équilibre financier notamment grâce à la réalisation de logements intermédiaires et libres. C'est donc une foncière à vocation d'intérêt général qui pourra intervenir partout sur le territoire métropolitain comme ultra-marin, avec une priorité donnée aux zones tendues.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes au 31 décembre 2017 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans les règlements ANC n°2014-03 et n°2015-06 relatifs au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre I - titre 1 - chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2016.

I - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

II - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

- Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.
- Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, notwithstanding l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.
- De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.
- Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux

échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

- Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.
- Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.
- Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

2.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

III - Titres et opérations sur titres

3.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n°2014-07 (livre II - titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres).

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement / livraison, sauf cas particuliers.

Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti", et sont évalués de la façon suivante :

- Actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;

- Bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un évènement externe, isolé ou imprévisible. Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

3.2 - Opérations sur titres

OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date

d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée prorata temporis en résultat.

IV - Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre II - titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger, dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

4.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les résultats sur instruments financiers affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *prorata temporis*.

Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

- Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

4.2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux

traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

4.3 - Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *pro rata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

4.4 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

V - Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 3 relatif à l'évaluation des actifs à la date d'entrée dans le patrimoine), les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 4 relatif à l'évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée), la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien. Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- Gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
 - Couverture/façade : 30 ans ;
 - Agencements : 10 ans ;
 - Installations générales et techniques : 20 ans ;
 - Gros entretien : 15 ans.
- La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.
- Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur 3 ans ou sur 7 ans s'agissant des projets informatiques stratégiques.

- À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

VI - Immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets" du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

VII - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

7.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

7.2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

VIII - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

IX - Provisions

Figurent sous cette rubrique :

9.1 - Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le fonds d'épargne.

9.2 - Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent notamment aux comptes épargne temps et aux indemnités de départ à la retraite prévues dans l'« Accord relatif à l'accompagnement des parcours professionnels par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs

liés aux départs à la retraite » signé le 06 juillet 2017. Il est également tenu compte de l' « Accord de transition relatif à la prorogation en 2018 de diverses mesures sociales » signé le 26 décembre 2017 qui reconduit pendant un an (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018) diverses mesures sociales issues de l'accord-cadre 2015-2017.

9.3 - Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés.

X - Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- Des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- Des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture prévoyance, frais médicaux ;
- Des avantages à long terme : médailles du travail, comptes épargne temps ;
- Des avantages liés à la fin de contrat de travail : régimes de cessation progressive d'activité.

Certains retraités de l'Établissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans la cadre de l'Épargne prévoyance individuelle.

Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail, notamment issus de l' « Accord relatif à l'accompagnement des parcours professionnels par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs liés aux départs à la retraite », peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
- Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

La Caisse des Dépôts applique la recommandation de l'ANC n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires depuis le 1er janvier 2013. En application de cette recommandation, la Caisse des Dépôts a choisi de retenir les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par l'Union européenne dans le cadre de son règlement n°475/2012, à l'exception des paragraphes traitant de l'information en annexe et de certaines adaptations énumérées dans la recommandation, principalement l'interdiction de comptabiliser les écarts actuariels en capitaux propres.

En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité au compte de résultat.

La Caisse des Dépôts a également choisi de comptabiliser immédiatement et intégralement en résultat les écarts actuariels.

Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail et aux comptes épargne temps sont calculés selon la même méthode actuarielle que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

XI - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

XII - Impôts sur les bénéfices

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2017 s'établissent :

- À 39,43 % contributions sociale et exceptionnelle incluses pour les opérations relevant du taux de droit commun ;
- À 22,48 %, contributions sociale et exceptionnelle incluses pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
- À 17,75 % contributions sociale et exceptionnelle incluses pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- À 4,73 % contributions sociale et exceptionnelle incluses pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun (39,43 %).

Par ailleurs, conformément à la note d'information de l'ANC publiée le 28 février 2013, le montant du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en déduction des frais de personnel.

XIII - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêté. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

XIV - Recours à des estimations

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer

sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritères tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique);
- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- L'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- Le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

3. Notes relatives au bilan

3.1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	2 195	2 303
Comptes courants du fonds d'épargne		
Intérêts courus		
Créances sur les établissements de crédit à vue	2 195	2 303
Crédits de trésorerie	4 483	2 309
Capital et assimilé (1)	4 470	2 300
Créances douteuses	17	17
Dépréciations	(3)	(8)
Intérêts courus	(1)	
Crédits divers	7 863	7 920
Capital et assimilé (2)	7 844	7 911
Intérêts courus	19	9
Créances sur les établissements de crédit à terme	12 346	10 229
Créances sur les établissements de crédit	14 541	12 532

(1) Dont 400 M€ de financement court terme en faveur de la SFIL (400 M€ au 31 décembre 2016) ;

(2) Dont 2 757 M€ de financement long terme en faveur de la SFIL (5 455 M€ au 31 décembre 2016) et 4 473 M€ de prêts au fonds d'épargne (1 784 M€ au 31 décembre 2016).

3.2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires clientèle	293	338
Créances douteuses	24	9
Dépréciations	(2)	(2)
Intérêts courus	3	3
Comptes ordinaires débiteurs à vue	318	348
Crédits de trésorerie et créances commerciales	336	717
Capital et assimilé	329	643
Créances douteuses	183	183
Dépréciations	(176)	(168)
Intérêts courus		59
Crédits à l'équipement	896	874
Capital et assimilé	868	846
Créances douteuses	4	5
Dépréciations	(1)	(1)
Intérêts courus	25	24
Crédits au logement	310	355
Capital et assimilé	310	354
Créances douteuses	2	3
Dépréciations	(2)	(2)
Intérêts courus		
Crédits divers	992	993
Capital et assimilé	826	860
Créances douteuses	267	216
Dépréciations	(102)	(85)
Intérêts courus	1	2
Autres concours à la clientèle à terme	2 534	2 939
Opérations avec la clientèle	2 852	3 287

3.3 - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

3.3.1 - Analyse par nature et type de portefeuille

	31/12/2017				31/12/2016				Total
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	
(en millions d'euros)									
Effets publics et valeurs assimilées	2 262	4 904	20 004		2 264	7 490	19 020		28 774
Effets publics et valeurs assimilées		4 904	20 004			7 490	19 020		26 510
Titres prêtés									
Titres empruntés	2 262				2 264				2 264
Obligations et autres titres à revenu fixe		34 748	2 949		37 697	33 948	2 856		36 804
Obligations		2 139	560		2 699	1 984	371		2 355
Autres titres à revenu fixe		32 609	2 389		34 998	31 964	2 485		34 449
Titres prêtés									
Titres empruntés									
Actions et autres titres à revenu variable		3 674		10 425	14 099	3 357		10 194	13 551
Actions		2 046		9 008	11 054	1 708		8 800	10 508
OPCVM		747		1 358	2 105	686		1 336	2 022
Autres titres à revenu variable		881		59	940	963		58	1 021
Titres prêtés									
Titres empruntés									
Total par type de portefeuille	2 262	43 326	22 953	10 425	78 966	44 795	21 876	10 194	79 129

3.3.2 - Éléments complémentaires

(en millions d'euros)	31/12/2017					31/12/2016				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	2 262	4 904	20 004		27 170	2 264	7 490	19 020		28 774
Valeur brute	2 262	4 798	17 846		24 906	2 264	7 355	16 771		26 390
Primes/Décotes		75	1 872		1 947	100	1 962			2 062
Créances rattachées		31	286		317	40	287			327
Dépréciations						(5)				(5)
Valeur de marché	2 262	4 966	22 737		29 965	2 264	7 543	22 075		31 882
Obligations et autres titres à revenu fixe		34 748	2 949		37 697	33 948	2 856			36 804
Valeur brute		34 594	2 890		37 484	33 771	2 788			36 559
Primes/Décotes		63	27		90	77	32			109
Créances rattachées		115	32		147	113	36			149
Dépréciations		(24)			(24)	(13)				(13)
Valeur de marché		34 986	3 292		38 278	34 349	3 274			37 623
Actions et autres titres à revenu variable		3 674		10 425	14 099	3 357		10 194		13 551
Valeur brute		3 647		11 579	15 426	3 561		11 256		14 817
Créances rattachées		2		26	28	2		25		27
Dépréciations		(175)		(1 180)	(1 355)	(206)		(1 087)		(1 293)
Valeur de marché		5 914		17 654	23 568	4 934		15 954		20 888
Total par type de portefeuille	2 262	43 326	22 953	10 425	78 966	2 264	44 795	21 876	10 194	79 129

3.4 - Participations

3.4.1 - Principales participations

(en millions d'euros)

Liste des principaux titres de participation	31/12/2017			31/12/2016	
	% de détention	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
BPIFRANCE	50,0	10 491		10 491	10 491
ICADE *	39,0	2 309		2 309	2 309
CNP ASSURANCES *	40,9	1 863		1 863	1 863
LA POSTE	26,3	1 643		1 643	1 643
COENTREPRISE DE TRANSPORT D'ELECTRICITE	29,9	1 615		1 615	
CDC HABITAT (ex. SNI)	100,0	1 375		1 375	975
TRANSDEV GROUP	70,0	1 191	(421)	770	770
CDC INTERNATIONAL CAPITAL	100,0	741	(28)	713	292
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES	32,4	251		251	
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	33,2	235		235	235
COMPAGNIE DES ALPES *	39,5	194		194	194
EGIS	75,0	119		119	119
CDC INFRASTRUCTURE					793
Sous-total des principales participations		22 027	(449)	21 578	19 684
Autres titres de participation, avances et créances		3 677	(714)	2 963	2 440
Total des participations, avances et créances		25 704	(1 163)	24 541	22 124

* Participations cotées

Informations détaillées sur les principales participations

(en millions d'euros)

Liste des principaux titres de participation	Devise	Capital et primes liées au capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	% de détention	Réf.
BPIFRANCE	EUR	20 981	898	1 363	50,0	(1)
ICADE	EUR	2 804	362	170	39,0	(1)
CNP ASSURANCES	EUR	2 423	14 549	1 285	40,9	(1)
LA POSTE	EUR	4 700	5 813	851	26,3	(1)
COENTREPRISE DE TRANSPORT D'ELECTRICITE	EUR	2 700	(402)	178	29,9	(1)
CDC HABITAT (ex. SNI)	EUR	946	1 129	119	100,0	(1)
TRANSDEV GROUP	EUR	1 137	(218)	76	70,0	(1)
CDC INTERNATIONAL CAPITAL	EUR	737	(14)	(3)	100,0	(1)
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES	EUR	577	15*	53	32,4	(2)
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	EUR	5	707	39	33,2	(1)
COMPAGNIE DES ALPES	EUR	443	303	31	39,5	(1)
EGIS	EUR	69	328	32	75,0	(1)

(1) Données retenues pour les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2017.

(2) Données sociales au 31/12/2016.

* Dont acompte sur dividendes de 48 M€.

3.4.2 - Mouvements

(en millions d'euros)	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements (1)	31/12/2017
Titres de participation	21 340	2 876	(341)	(320)	23 555
Valeur brute	22 185	2 986	(404)	(295)	24 472
Participations et autres titres détenus à long terme	1 772	441	(404)	232	2 041
Parts dans les entreprises liées	20 413	2 545		(527)	22 431
Provisions pour dépréciations	(845)	(110)	63	(25)	(917)
Participations et autres titres détenus à long terme	(307)	(87)	63	(25)	(356)
Parts dans les entreprises liées	(538)	(23)			(561)
Avances et créances rattachées	784	162	(135)	175	986
Valeur brute	936	189	(173)	280	1 232
Participations et autres titres détenus à long terme	744	178	(161)	280	1 041
Parts dans les entreprises liées	192	11	(12)		191
Provisions pour dépréciations	(152)	(27)	38	(105)	(246)
Participations et autres titres détenus à long terme	(144)	(27)	38	(105)	(238)
Parts dans les entreprises liées	(8)				(8)
Participations	22 124	3 038	(476)	(145)	24 541

(1) Les autres mouvements concernent principalement la TUP CDC Infrastructure.

3.5 - Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2017
Immobilisations corporelles d'exploitation	452	(3)			449
Immobilisations corporelles d'exploitation - montant brut	828	19	(2)		845
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation	(376)	(22)	2		(396)
Immobilisations corporelles de placement	2 849	246	(118)	105	3 082
Immobilisations en cours - montant brut	5	26		(5)	26
Dépréciations des immobilisations en cours	(1)			1	
Terrains et immeubles - montant brut	294			5	299
Amortissements et dépréciations des terrains et immeubles	(172)	(8)			(180)
Forêts et réserves foncières - montant brut	25	1			26
Amortissements et dépréciations des forêts et réserves foncières					
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement - montant brut	2 923	264	(135)	128	3 180
Dépréciations des sociétés propriétaires d'immeubles de placement	(225)	(37)	17	(24)	(269)
Immobilisations incorporelles	278	22			300
Concessions, licences, brevets - montant brut	550		(27)	109	632
Amortissements et dépréciations des concessions, licences, brevets	(382)	(96)	27		(451)
Autres immobilisations incorporelles - montant brut	110	118		(109)	119
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 579	265	(118)	105	3 831

3.6 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Charges à répartir sur plusieurs exercices	85	150
Charges constatées d'avance	84	56
Produits à recevoir	276	239
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	180	1 432
Autres comptes de régularisation (1)	7 874	7 278
Comptes de régularisation	8 499	9 155
Débiteurs divers	473	872
- bonifications à recevoir		
- autres débiteurs divers	473	872
Créances douteuses sur opérations diverses	6	6
Stocks et assimilés (Forêts)	44	44
Dépréciations des actifs divers	(6)	(6)
Actifs divers	517	916
Comptes de régularisation et actifs divers	9 016	10 071

(1) Dont au 31 décembre 2017, une créance sur l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 4 818 M€ (5 218 M€ au 31 décembre 2016) (cf. note 6.1).

3.7 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires créditeurs	286	260
Comptes courants du fonds d'épargne	743	2 063
Intérêts courus	3	(3)
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 032	2 320
Comptes et emprunts à terme	2 391	601
Titres donnés en pension livrée	584	2 376
Intérêts courus	9	(3)
Dettes envers les établissements de crédit à terme	2 984	2 974
Dettes envers les établissements de crédit	4 016	5 294

3.8 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires créditeurs (1)	51 151	46 661
Intérêts courus	233	195
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	51 384	46 856
Consignations (2)	11 240	10 100
Comptes créditeurs à terme	1 032	1 126
Autres sommes dues à la clientèle	93	42
Intérêts courus	641	619
Autres dettes envers la clientèle	13 006	11 887
Opérations avec la clientèle	64 390	58 743

(1) Le solde des comptes ordinaires créditeurs de 51 151 M€ est constitué principalement par les dépôts

- des notaires pour 35 499 M€ (30 884 M€ au 31 décembre 2016),
- des mandataires et administrateurs judiciaires pour 6 586 M€ (6 512 M€ au 31 décembre 2016),
- du FRR pour 921 M€ (1 103 M€ au 31 décembre 2016),
- de Bpifrance Participations pour 762 M€ (1 032 M€ au 31 décembre 2016),
- de l'Acoss pour 119 M€ (702 M€ au 31 décembre 2016),
- des autres professions juridiques pour 1 220 M€ (1 064 M€ au 31 décembre 2016)
- des huissiers pour 443 M€ (437 M€ au 31 décembre 2016) ;

(2) Dont 4,5 Md€ (3,7 Md€ au 31 décembre 2016) liés à l'entrée en vigueur de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence.

3.9 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Euro commercial papers	17 978	19 192
Certificats de dépôts	2 208	803
Émissions à court terme	20 186	19 995
Euro medium term notes	16 917	18 507
Bons à moyen terme négociables	318	302
Émissions à moyen et long terme (1)	17 235	18 809
Dettes rattachées	263	266
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	37 684	39 070
Dettes représentées par un titre	37 684	39 070

(1) Dont au 31 décembre 2017, 8 381 M€ de placement privé et 8 854 M€ d'émissions obligataires de référence.

Détail des émissions obligataires de référence :

Devise	Échéance	Coupon	ISIN	31/12/2017
EUR	9 avril 2018	4,375	FR0010606848	1 000
	10 décembre 2018	1,125	FR0011654763	500
	20 février 2019	4,125	FR0010725549	1 000
	1 mars 2022	0,200	FR0013239985	500
USD	4 juin 2018	1,250	FR0012759025	834
	13 novembre 2018	1,500	FR0013049434	834
	17 mai 2019	1,250	FR0013171006	834
	7 novembre 2019	1,375	FR0013216959	834
	14 novembre 2020	2,000	FR0013295912	834
CHF	16 avril 2018	3,625	CH0043140794	128
	16 décembre 2020	1,250	CH0229001000	213
GBP	12 novembre 2027	0,300	CH0386949348	214
	23 décembre 2019	1,500	FR0012616886	282
JPY	12 juin 2020	0,500	FR0013260734	338
	30 juillet 2019	0,293	JP525023AE76	148
	30 janvier 2020	0,327	JP525023BE75	36
	23 juillet 2020	0,320	JP525023AF75	74
	30 juillet 2021	0,454	JP525023CE74	32
	22 juillet 2022	0,465	JP525023BF74	74
	30 juillet 2024	0,725	JP525023DE73	80
29 novembre 2028	1,302	FR0011643766	65	
Total des émissions obligataires de référence				8 854

3.10 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits constatés d'avance	160	241
Charges à payer	46	78
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	466	168
Autres comptes de régularisation (1)	7 880	7 314
Comptes de régularisation	8 552	7 801
Dettes de titres	2 263	2 264
Versements restant à effectuer sur titres	2 187	1 584
- sur titres de participation (2)	1 723	1 296
- sur TAP	464	288
Intérêts courus		
Autres créditeurs divers	699	1 364
Créditeurs divers	5 149	5 212
Comptes de régularisation et passifs divers	13 701	13 013

(1) Dont au 31 décembre 2017, une créance sur l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 4 818 M€ (5 218 M€ au 31 décembre 2016) (cf. note 6.1) ;

(2) Dont 950 M€ de capital non libéré sur Bpifrance (1 150 M€ au 31 décembre 2016), 319 M€ de capital non libéré sur CDC International Capital et 300 M€ de capital non libéré sur CDC Habitat (ex. SNI).

3.11 - Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2017
Provisions pour engagements sociaux	275	108	(30)	(108)		245
- retraites	109	75	(17)	(101)		66
- médailles du travail	32	3	(2)			33
- autres	134	30	(11)	(7)		146
Provisions pour risques immobiliers	1					1
Provisions pour risques de contrepartie	3	2				5
- engagement par signature	2	1				3
- prêts						
- autres	1	1				2
Provisions pour impôts	160		(41)			119
Provisions sur instruments de marché	9			(8)		1
Autres provisions pour risques et charges (1)	286	247	(25)	(11)		497
- sur prêts bonifiés	226	236	(15)			447
- autres	60	11	(10)	(11)		50
Provisions	734	357	(96)	(127)		868

(1) Dont 236 M€ de bonifications liées aux engagements de mise en place des prêts à taux zéro du fonds d'épargne.

3.12 - Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capitaux propres au 31 décembre 2015	Affectation du résultat 2015	Versement au titre du résultat 2015	Autres variations	Résultat au 31 décembre 2016	Capitaux propres au 31 décembre 2016	Affectation du résultat 2016	Versement au titre du résultat 2016	Autres variations (1)	Résultat au 31 décembre 2017	Capitaux propres au 31 décembre 2017
Réserve générale	19 178				19 178	19 178					19 178
Écart de réévaluation	34				34	34					34
Report à nouveau	(156)	1 140	(463)		521	521	1 223	(584)			1 160
Résultat de l'exercice	1 140	(1 140)			1 223	1 223	(1 223)			1 254	1 254
Acompte sur dividende									(312)		(312)
Capitaux propres - hors FRBG	20 196		(463)		1 223	20 956		(584)	(312)	1 254	21 314
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556					556					556
Capitaux propres (y compris FRBG)	20 752		(463)		1 223	21 512		(584)	(312)	1 254	21 870

(1) Le 15 décembre 2017 la Caisse des Dépôts a effectué un premier versement à l'État calculé sur la base du résultat du 1er semestre 2017.

3.13 - Risques de crédit

3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2017					Total	31/12/2016 Total
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
Répartition par zone géographique							
France	14 527			17	(3)	14 541	12 532
Europe							
Autres							
Total	14 527			17	(3)	14 541	12 532
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	5 791			5	(1)	5 795	3 407
De 3 mois à 1 an	1 729			2		1 731	3 094
De 1 an à 5 ans	1 292			2		1 294	1 670
Supérieure à 5 ans	5 715			8	(2)	5 721	4 361
Total	14 527			17	(3)	14 541	12 532

3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2017					Total	31/12/2016 Total
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
Répartition par zone géographique							
France	2 650		89	371	(266)	2 844	3 279
Europe				18	(17)	1	
Autres	5		2			7	8
Total	2 655		91	389	(283)	2 852	3 287
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	372		30	12	(12)	402	727
De 3 mois à 1 an	146		4	24	(17)	157	232
De 1 an à 5 ans	660		18	109	(79)	708	690
Supérieure à 5 ans	1 477		39	244	(175)	1 585	1 638
Total	2 655		91	389	(283)	2 852	3 287
Répartition par secteur							
HLM	10					10	10
EPIC - SEM	381		61	2	(16)	428	467
Collectivités locales	14					14	10
Sociétés commerciales	953		16	39	(41)	967	1 281
Administrations privées	27		1	156	(37)	147	142
Administrations publiques	87					87	82
Clients particuliers	920		10	18	(19)	929	1 041
Professions juridiques	199		3		(1)	201	196
Sociétés financières	21			174	(169)	26	15
Autres	43					43	43
Total	2 655		91	389	(283)	2 852	3 287

3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

(en millions d'euros)	31/12/2017				31/12/2016	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique						
France	38 643			(4)	38 639	36 379
Europe	18 347			(19)	18 328	20 093
Autres	5 639			(1)	5 638	6 842
Total	62 629			(24)	62 605	63 314
Répartition par durée résiduelle						
Inférieure à 3 mois	6 869				6 869	10 285
De 3 mois à 1 an	24 709			(1)	24 708	24 042
De 1 an à 5 ans	9 820			(1)	9 819	9 450
Supérieure à 5 ans	21 231			(22)	21 209	19 537
Total	62 629			(24)	62 605	63 314
Répartition par notation synthétique (1)						
AAA	2 160				2 160	3 077
AA	27 881				27 881	24 317
A	26 374			(5)	26 369	30 316
BBB	4 267			(8)	4 259	4 328
BB	443				443	327
B						
CCC	18			(10)	8	
Non renseigné	1 486			(1)	1 485	949
Total	62 629			(24)	62 605	63 314

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch.

3.13.4 - Ventilation par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31/12/2017				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	5 795	1 731	1 294	5 721	14 541
Opérations avec la clientèle	402	157	708	1 585	2 852
Titres à revenu fixe (hors titres empruntés)	6 869	24 708	9 819	21 209	62 605
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	1 311	390	314	2 001	4 016
Opérations avec la clientèle	52 735	329	476	10 850	64 390
Dettes représentées par un titre	15 173	9 811	6 635	6 065	37 684

3.14 - Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation

(en millions d'euros)	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	46 936	474	1	3 083	50 494
Caisse, banques centrales	8 783				8 783
Effets publics et valeurs assimilées	23 652	452		3 066	27 170
Créances sur les établissements de crédit	14 501	22	1	17	14 541
Opérations avec la clientèle	2 849	1		2	2 852
Comptes ordinaires débiteurs	316			2	318
Autres concours à la clientèle à terme	2 533	1			2 534
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	45 398	2 034	1 064	3 300	51 796
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 789	984	84	1 840	37 697
Actions et autres titres à revenu variable	10 609	1 050	980	1 460	14 099
Participations	24 535			6	24 541
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 831				3 831
Comptes de régularisation et actifs divers	8 940	70	3	3	9 016
Total Actif	132 489	2 579	1 068	6 394	142 530
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	3 790	5	33	188	4 016
Banques centrales					
Dettes envers les établissements de crédit à vue	806	5	33	188	1 032
Dettes envers les établissements de crédit à terme	2 984				2 984
Opérations avec la clientèle	63 607	486	22	275	64 390
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	50 608	486	22	268	51 384
Autres dettes envers la clientèle	12 999			7	13 006
Dettes représentées par un titre	8 712	24 569	1 631	2 772	37 684
Comptes de régularisation et passifs divers	13 690	21	10	(20)	13 701
Provisions	868				868
Dépôts de garantie	1				1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556				556
Capitaux propres - hors FRBG	21 314				21 314
Réserves et autres	19 212				19 212
Report à nouveau	1 160				1 160
Résultat de l'exercice	1 254				1 254
Acompte sur dividende	(312)				(312)
Total Passif	112 538	25 081	1 696	3 215	142 530

4. Notes relatives au hors-bilan

4.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	6	3
Devises achetées non encore reçues	3	5
Euros vendus non encore livrés	3	5
Devises vendues non encore livrées	6	3
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	8 860	10 769
<i>Devises à livrer</i>	8 433	10 918
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	29 045	25 721
<i>Euros à livrer</i>	28 427	27 147
Report/Déport non couru		
À recevoir	206	116
À payer	32	75

4.2 - Instruments financiers à terme

4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme

(en millions d'euros)	31/12/2017						31/12/2016					
	Transaction			Trésorerie/Couverture			Transaction			Trésorerie/Couverture		
	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
Opérations fermes												
Marchés organisés												
Instruments de taux d'intérêt												
Instruments de cours de change												
Instruments autres que de taux et de change												
Marchés de gré à gré	21 742	21 742	21 878	21 878	21 878	21 878	21 878	20 260	20 260	26 881	26 881	26 881
Instruments de taux d'intérêt	21 742	21 742	21 878	21 878	21 878	21 878	21 878	20 260	20 260	26 881	26 881	26 881
<i>Valeur de marché</i>	1	1	1 794	1 988	1 988	1 988	1	4	4	1 682	1 682	2 041
Instruments de cours de change												
Instruments autres que de taux et de change												
Opérations conditionnelles												
Marchés organisés												
Instruments de taux d'intérêt												
Instruments de cours de change												
Instruments autres que de taux et de change												
Marchés de gré à gré		330						270	330			
Instruments de taux d'intérêt												
Instruments de cours de change												
Instruments autres que de taux et de change (1)		330						270	330			

(1) L'engagement de 330 M€ au 31 décembre 2017 concerne l'accord sur l'actionnariat de Transdev signé entre la Caisse des Dépôts et Veolia.

4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle

	31/12/2017				31/12/2016					
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
(en millions d'euros)										
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	11 000	20 879	5 780	5 961	43 620	14 901	19 387	7 301	5 552	47 141
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	11 000	20 879	5 780	5 961	43 620	14 901	19 387	7 301	5 552	47 141
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change						270				270
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change								330		330

4.2.3 - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31/12/2017					31/12/2016				
	EUR	USD	GBP	Autres	Total	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	42 223		620	777	43 620	45 311	341	584	905	47 141
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	42 223		620	777	43 620	45 311	341	584	905	47 141
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Achat/Emp Op condi Autres instruments						270				270
Vente/Pret Op condi Autres instruments	330				330	330				330

4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
France	4 477	7 129
Europe (1)	39 069	39 931
Autres	74	81
Total	43 620	47 141

(1) Dont Royaume-Uni pour 38,2 Md€ (38,8 Md€ au 31 décembre 2016).

4.3 - Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés

(en millions d'euros)	31/12/2017				31/12/2016			
	France	Europe	Autres	Toutes zones	France	Europe	Autres	Toutes zones
Engagements donnés sains	34 862	4	2	34 868	37 667		15	37 682
Engagements donnés douteux	69		1	70	70			70
Total des engagements donnés	34 931	4	3	34 938	37 737		15	37 752

5. Notes relatives au résultat

5.1 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts sur banques centrales		1
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs		
Produits sur report/Déport	278	203
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	43	(2)
Autres intérêts et produits assimilés	2	3
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	323	205
Intérêts sur banques centrales	(33)	(3)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(6)	31
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	10	10
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(18)	(1)
Charges sur report/Déport	(63)	(23)
Autres intérêts et charges assimilées	(3)	(5)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	(113)	9

5.2 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	4	5
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension	68	90
Autres intérêts et produits assimilés	13	8
Produit sur report/Déport	32	36
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	117	139
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(299)	(267)
Intérêts sur consignations	(48)	(45)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(3)	(4)
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	(1)
Autres charges sur engagements		
Charges sur report/Déport	(14)	(2)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(365)	(319)

5.3 - Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Effets publics	47	39
Obligations	48	44
Autres titres à revenu fixe	139	167
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	234	250
Effets publics	530	552
Obligations	14	12
Autres titres à revenu fixe	74	95
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	618	659
Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	852	909
Euro commercial papers	(165)	(127)
Certificats de dépôts	(15)	(3)
Bons à moyen terme négociables	(10)	(9)
Euro medium term notes	(396)	(384)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe	(586)	(523)

5.4 - Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Micro-couverture	531	535
Swaps de taux	238	270
Swaps financiers	164	164
Swaps complexes	129	101
Sur titres		1
Autres intérêts et produits assimilés	531	536
Micro-couverture	(223)	(268)
Swaps de taux	(161)	(210)
Swaps financiers	(47)	(37)
Swaps complexes	(15)	(21)
Autres intérêts et charges assimilées	(223)	(268)

5.5 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actions	80	66
OPCVM	39	71
Autres titres à revenu variable	16	17
Revenus des titres de placement	135	154
Actions	451	445
OPCVM	28	25
Autres titres à revenu variable	4	3
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	483	473
Revenus des titres de participation	706	602
Revenus des titres à revenu variable	1 324	1 229

5.6 - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	3		4	
Opérations sur titres		(11)		(11)
Prestations de services et divers	7	(20)	6	(23)
Prestations sur instruments financiers à terme				
Commissions	10	(31)	10	(34)
Produits et charges de commissions		(21)		(24)

5.7 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultats sur opérations sur titres de transaction		
Résultats sur opérations de change	(26)	(17)
Résultats sur opérations sur instruments financiers		1
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(26)	(16)

5.8 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat de cession des titres de placement	93	147
- effets publics et valeurs assimilées	(2)	(8)
- obligations	4	2
- autres titres à revenu fixe	3	2
- actions	35	155
- OPCVM et autres titres à revenu variable	53	(4)
Autres produits et charges sur titres de placement	(3)	(2)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement	33	97
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	123	242
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	463	106
- actions	332	(5)
- OPCVM et autres titres à revenu variable	131	111
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(2)	(3)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	(97)	121
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	364	224
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	487	466

5.9 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations de placement	2		18	
Dotations/Reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	17	(46)	93	(58)
Revenus et charges sur immeubles de placement	138	(23)	148	(29)
Produits et charges sur immobilisations de placement	157	(69)	259	(87)
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	17		14	
Rémunérations versées aux préposés		(49)		(86)
Autres produits et charges divers d'exploitation (1)	40	(443)	55	(404)
Autres produits et charges d'exploitation	57	(492)	69	(490)
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	214	(561)	328	(577)
Total net		(347)		(249)

(1) Dont 236 M€ au 31 décembre 2017 (211 M€ au 31 décembre 2016) de dotations aux provisions sur bonifications des prêts à taux zéro du fonds d'épargne.

5.10 - Charges générales d'exploitation

5.10.1 - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements	(380)	(370)
Autres charges sociales	(210)	(208)
Intéressement	(27)	(26)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(64)	(58)
Dotations/Reprises aux provisions	29	(10)
Frais de personnel	(652)	(672)
Impôts et taxes	(14)	(14)
Loyers, charges locatives	(17)	(10)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Études et recherches	(149)	(151)
Services extérieurs - divers	(62)	(62)
Autres charges	(24)	(24)
Autres frais administratifs	(267)	(262)
Refacturation	520	499
Refacturation	520	499
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	1
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	1
Charges générales d'exploitation	(398)	(434)

5.10.2 - Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31/12/2017	31/12/2016
Effectif moyen cadres Droit public	1 113	1 056
Effectif moyen cadres Droit privé	2 000	1 996
Effectif moyen cadres Statutaires des mines	33	35
Effectif moyen : cadres	3 146	3 087
Effectif moyen non cadres Droit public	2 725	2 799
Effectif moyen non cadres Droit privé	301	277
Effectif moyen non cadres Statutaires des mines	87	97
Effectif moyen : non cadres	3 113	3 173
Total effectif moyen	6 259	6 260
Effectif de clôture cadres Droit public	1 149	1 086
Effectif de clôture cadres Droit privé	1 995	2 004
Effectif de clôture cadres Statutaires des mines	30	35
Effectif de clôture : cadres	3 174	3 125
Effectif de clôture non cadres Droit public	2 664	2 785
Effectif de clôture non cadres Droit privé	304	298
Effectif de clôture non cadres Statutaires des mines	79	94
Effectif de clôture : non cadres	3 047	3 177
Total effectif de clôture	6 221	6 302

5.11 - Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dotations nettes sur immobilisations incorporelles	(97)	(91)
Concessions et logiciels	(97)	(91)
Dotations nettes sur immobilisations corporelles	(21)	(21)
Immeubles et agencements	(20)	(19)
Mobiliers, matériels et outillages	(1)	(2)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	(118)	(112)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(118)	(112)

5.12 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dépréciation des créances	(4)	(2)
Risques de contrepartie	(1)	(1)
Autres risques		
Dotations pour dépréciations et provisions	(5)	(3)
Dépréciation des créances	2	5
Risques de contrepartie		
Reprises de dépréciations et provisions	2	5
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations		(1)
Pertes et récupérations		(1)
Coût du risque	(3)	1

5.13 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Gains/Pertes sur avances et cessions de participations et autres titres détenus à long terme	431	(303)
Dotations/Reprises des dépréciations des avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	(35)	360
Gains ou pertes sur avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	396	57
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	396	57

5.14 - Charge d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(617)	(383)
Dotations/Reprises nettes aux provisions pour impôts	41	
Charge d'impôt	(576)	(383)

6. Notes spécifiques

6.1 - Programme d'Investissement d'Avenir

(en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
France Brevets	135	135	135	135
Développement technologie	794	788	794	788
Économie sociale et solidaire	64	75	64	75
Formation en alternance - Hébergement	79	109	79	109
Formation en alternance - Appareil de modernisation	100	124	100	124
Fonds national d'amorçage	318	375	318	375
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	19	21	19	21
Fonds Écotecnologies	132	132	132	132
Sociétés d'accélération des transferts de technologie	386	393	386	393
Fonds pour la société numérique - Infrastructures	754	862	754	862
Fonds pour la société numérique -Services	649	651	649	651
Ville de demain	447	496	447	496
Nano 2017		77		77
Fonds national d'innovation - Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	9	11	9	11
Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	20	20	20	20
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	35	40	35	40
French Tech Accélération	200	200	200	200
French Tech Attractivité	1	10	1	10
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	100	110	100	110
Fonds Accélération Biotech Santé	340	340	340	340
Fonds de fonds de retournement	75	75	75	75
Innovation numérique pour l'excellence éducative	68	81	68	81
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	43	43	43	43
Fonds de fonds quartiers prioritaires	50	50	50	50
Comptes de régularisation	4 818	5 218	4 818	5 218

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de huit conventions et douze actions du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi, l'État a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 milliards d'euros au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 milliards d'euros ont été versés sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor.

Dans le cadre du deuxième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 2), la Caisse des Dépôts a été mobilisée sur sept nouvelles conventions et huit actions en 2014 pour une enveloppe de 936 millions d'euros, sur quatre nouvelles conventions et quatre actions en 2015 pour un montant de 623 millions d'euros et sur une nouvelle convention et une nouvelle action en 2016 pour un montant de 50 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, cette enveloppe, après versements et imputation des coûts de gestion, se répartit comme détaillé dans le tableau ci-dessus.

6.2 - Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur (hors titres empruntés)

(en millions d'euros)	31/12/2017			31/12/2016
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Total de l'exposition	24 908		24 908	26 510
Afrique du Sud	88		88	102
Allemagne	303		303	885
Autriche	450		450	452
BEI (Supranational)	50		50	50
Belgique	39		39	77
B Brésil	92		92	150
Bulgarie				73
Chili	177		177	181
Colombie	95		95	76
Croatie	57		57	38
Espagne	95		95	898
Finlande	140		140	216
France	18 806		18 806	17 258
Grèce				
Indonésie	115		115	
Irlande	345		345	345
Israël	111		111	61
Italie				118
Japon	3 066		3 066	4 579
Lituanie	39		39	46
Mexique	166		166	169
Pays-Bas	8		8	23
Pologne	207		207	218
Pérou	129		129	98
Qatar				34
Roumanie	142		142	149
République de Corée (Corée du Sud)	77		77	88
République tchèque	5		5	5
Slovénie	58		58	67
Venezuela	48		48	54

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels de la Section Générale**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section Générale

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

56 rue de Lille
75007 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Examen des Comptes et des Risques (« CECR »).

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- PricewaterhouseCoopers Audit : les principales missions réalisées sur l'exercice 2017 ont porté sur des émissions de lettre de confort dans le cadre de programmes d'émission et des attestations.
- Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2017 ont porté sur des émissions de lettre de confort dans le cadre de programmes d'émission, des attestations, ainsi que des Due diligences.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Gestion des accès et des habilitations sur les systèmes d'information concourant à la production des états financiers	
Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes annuels de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations.</p> <p>En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et des niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de fraudes ou d'erreurs imputables à des modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données sous-jacentes.</p> <p>La gestion des droits d'accès représente à ce titre un point clé de l'audit, qui fait par ailleurs l'objet d'une attention particulière de la Caisse de dépôts et consignations.</p>	<p>Les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ; ▪ prise de connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au processus de création, modification et suppression des droits d'accès des utilisateurs aux applications et infrastructures sous-jacentes, ▪ évaluation de l'efficacité des contrôles clés mis en place dans le cadre du processus de recertification périodique des droits d'accès, validation de la couverture de l'exhaustivité du périmètre et test des contrôles clés mis en place par la Direction, ▪ appréciation des droits à haut privilège accordés aux utilisateurs au regard de leur rôle et responsabilité, ▪ vérification de la correcte séparation des environnements de développement et de production, ▪ réalisation de travaux spécifiques complémentaires sur les droits d'accès.

Evaluation des titres de participation <i>(Se référer aux notes 2 et 3.4 des annexes aux comptes sociaux)</i>	
Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les titres de participation, figurant au bilan de l'Etablissement Public, au 31 décembre 2017 pour un montant net de 24,5 milliards d'euros, représentent un poste significatif du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Ces éléments peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (actif net, cours de bourse), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des participations détenues).</p> <p>La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ vérifier, sur la base d'un échantillon, que les actifs net retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces actifs nets sont fondés sur une documentation probante ; ▪ vérifier les cours de bourse utilisés ; ▪ apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie des activités utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des participations avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par leur organe de direction ou de surveillance; ▪ apprécier la cohérence des hypothèses macroéconomiques retenues notamment le taux d'actualisation avec l'environnement économique.

Evaluation des titres de l'activité de portefeuille (Se référer aux notes 2 et 3.3 des annexes aux comptes sociaux)	
Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les titres de l'activité du portefeuille qui figurent au bilan de l'Etablissement Public, au 31/12/2017 sont constitués de 10,4 milliards d'euros, dont 9 milliards d'euros d'actions.</p> <p>Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au prix d'acquisition (coût historique) et figurent, en date de clôture, au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>La valeur d'utilité est estimée par la direction en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, l'Etablissement Public estime que la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque la direction considère que cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à prendre en compte selon les titres considérés, notamment les éléments prévisionnels en cas de mise en œuvre d'une approche multicritère (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des titres détenus).</p> <p>S'agissant d'un poste significatif du bilan et compte tenu des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ vérifier l'adéquation des méthodes retenues au regard des pratiques communément admises ; ▪ vérifier les cours de bourse utilisés ; ▪ obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des titres concernées établis à partir des consensus d'analystes retenus par les gestionnaires de portefeuille ; ▪ apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes.

Vérification du rapport de gestion de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Section Générale de la caisse des dépôts et consignations par décision du Directeur Général appelé à statuer sur les comptes du 31 décembre 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la 14^{ème} année de leur mission sans interruption, dont 12 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au CECR de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Rapport au CECR

Nous remettons un rapport au CECR qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au CECR, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

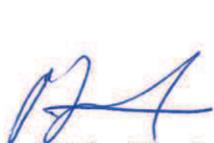
Nous fournissons également au CECR la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le CECR des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 9 avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS



Patrice Morot



Cyrille Dietz



Gilles Rainaut



Jean Latorezff